

PENSER L'AUTONOMIE DU LITTÉRAIRE DANS SES RAPPORTS AVEC LE JURIDIQUE ET LA MORALE

Björn?Olav Dozo

P.U.F. | Sociologie

**2011/4 - Vol. 2
pages 433 à 437**

ISSN 2108-8845

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-sociologie-2011-4-page-433.htm>

Pour citer cet article :

Dozo Björn?Olav, « Penser l'autonomie du littéraire dans ses rapports avec le juridique et la morale »,
Sociologie, 2011/4 Vol. 2, p. 433-437. DOI : 10.3917/socio.024.0433

Distribution électronique Cairn.info pour P.U.F..

© P.U.F.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Penser l'autonomie du littéraire dans ses rapports avec le juridique et la morale

par Björn-Olav Dozo*

Cet imposant ouvrage¹ de plus de sept cents pages explore l'autonomie du littéraire dans ses rapports avec le juridique et la morale, à la suite des propositions de Michel Foucault sur le statut de l'écrivain et en complément des travaux de Pierre Bourdieu sur l'économie spécifique des biens symboliques et l'autonomie relative du champ littéraire par rapport à la sphère économique. La mise en série de coupes synchroniques de l'état du champ littéraire français à quatre époques différentes (Restauration, Second Empire, Troisième République et Libération) confère à la thèse générale de Sapiro une originalité indéniable, renforcée par l'exploitation de certaines sources juridiques inédites concernant différents procès d'écrivains à la Libération.

L'hypothèse principale du livre est qu'il existe « une imprégnation réciproque entre les représentations qui fondent la responsabilité pénale de l'auteur d'écrits, telles qu'elles ressortent des débats qui se sont tenus lors des grands procès littéraires, et les conceptions de l'éthique professionnelle du métier d'écrivain qui se sont élaborées en France aux XIX^e et XX^e siècles » (p. 10). Il s'agit donc d'une étude qui interroge les « cadres d'interprétation de la réalité » (p. 34), en concevant ces représentations « comme l'enjeu et le produit de luttes qui doivent être inscrites dans une histoire structurale » (p. 34). C'est l'évolution comparative de quatre moments particuliers générant leurs représentations propres qu'il est donné à lire.

L'ouvrage est divisé en quatre parties, reprenant les quatre périodes étudiées et regroupant trois chapitres chacune, le

tout étant précédé d'une introduction méthodologique et suivi d'une conclusion.

Vue d'ensemble

L'introduction méthodologique pose les fondements de cette recherche. « Du point de vue de la démarche, cette étude se veut avant tout une généalogie des conceptions de la responsabilité de l'écrivain, dans une perspective de sociologie historique. Il ne s'agit pas tant de proposer une nouvelle histoire des procès littéraires, déjà bien connue, que de saisir les représentations des pouvoirs de la littérature et de ses fonctions qui sous-tendent ces conceptions » (p. 34). La méthode est ainsi en place : l'histoire des procès est au service d'une histoire sociale des représentations, au titre où « le procès et ses suites constituent donc un moment privilégié [...] pour saisir ces conceptions » (p. 39-40). Mais ces procès ne peuvent être isolés d'ensembles plus vastes, qui leur confèrent sens et portée. Trois temporalités sont donc articulées au sein de l'ouvrage : « la longue durée des institutions et des catégories d'analyse du monde social [...] ; le moyen terme des configurations sociohistoriques [...] ; le court terme de l'événement, ici les procès littéraires » (p. 35).

Cette triple temporalité inspire le découpage de chaque partie en trois chapitres, bien que Gisèle Sapiro ne sépare pas trop nettement les temporalités l'une de l'autre, évitant ainsi une approche trop artificielle. On rencontre tout d'abord une « mise en perspective sociohistorique de la situation de la littérature [...], de la position des écrivains [...] et des enjeux politiques

* Chargé de recherches F.R.S.-FNRS – Université de Liège
Place Cockerill 3-5, B-4000 Liège
bo.dozo@ulg.ac.be

1. Gisèle Sapiro (2011), *La Responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Le Seuil « Philo », 748 p.

liés à leurs procès » (p. 36). Le deuxième chapitre de chaque partie analyse les débats autour des textes attaqués comme dangereux en examinant leur contenu, leur forme, leurs effets supposés tels qu'ils sont présentés à l'époque et les arguments de la défense. Enfin, le troisième chapitre s'intéresse aux discussions autour de la responsabilité subjective de l'écrivain, « son éthique professionnelle, sa fonction sociale » (p. 39).

La structure très rigoureuse de l'ouvrage est une de ses grandes qualités. Elle sert la clarté du propos, permet une circulation aisée dans ce vaste ensemble et soutient la systématisation du propos². Reposant sur de solides démonstrations détaillées, l'analyse s'intéresse à l'argumentation générale plus qu'aux cas individuels. Quand G. Sapiro évoque le particulier (comme avec Baudelaire ou Flaubert), c'est pour sa valeur paradigmatique. De même, à part dans le cas de *Madame Bovary* (nous y reviendrons), l'analyse des œuvres est laissée de côté au profit de l'analyse des discours de l'époque sur ces œuvres. Cette histoire de la responsabilité de l'écrivain, fidèle à son approche de sociologie de la littérature, est donc avant tout magistralement sociale et contextuelle (étudiant le « discours social » sur la responsabilité) et peu littéraire et textuelle. Si cette remarque est assez banale concernant la production de la sociologie de la littérature, elle induit des choix, toujours justifiés et pesés, qui pourraient surprendre certains. Ainsi en est-il de celui de ne pas postuler de distinction entre fiction et non-fiction (p. 37) après la première période. Si l'on sait que les textes de non-fiction ne sont pas toujours exclus de la catégorie « littérature », cette absence de distinction *a priori* pousse le lecteur à s'interroger sur le *continuum* des statuts d'écrivains, du romancier au polygraphe lettré. Ces ajustements et ces questionnements incitent le lecteur à historiciser les catégories que l'on mobilise parfois trop naturellement et à s'interroger sur ce qu'est la littérature.

Quatre périodes pour saisir une évolution non linéaire

L'analyse du discours des différentes époques constitue la pierre de touche de cette recherche. « La littérature comme le droit

se prête à une archéologie des discours dans la mesure où ces traditions lettrées élaborent leurs propres catégories d'analyse et se réfèrent en permanence à leur histoire » (p. 34). G. Sapiro insiste cependant sur le fait qu'il ne faut pas conclure trop vite à une stabilité de sens pour toutes les notions. Chaque époque s'empare de celles-ci, les travaille, les reformule, les adapte à l'évolution de la société, pour proposer une reconfiguration partiellement inédite du débat. Il est donc indispensable, pour chaque période, d'étudier ces appropriations argumentatives par les contemporains.

La Restauration voit l'affirmation du processus d'autonomisation de la littérature, tant par rapport au champ du pouvoir (la liberté devient la valeur suprême des écrivains) que par rapport à d'autres activités intellectuelles (philosophie, politique, science, etc.). « L'« écrivain littéraire » se voit distingué du savant, de l'érudit et de l'artiste par la beauté de son style et son originalité » (p. 44). L'évolution des conditions matérielles du marché du livre (industrialisation progressive) et la libéralisation de celui-ci bouleversent l'équilibre de la production littéraire. La « conception de l'originalité du génie créateur renforce en retour la représentation de l'écrivain individualiste et libre, et donc la conception subjective de sa responsabilité » (p. 46).

C'est un véritable apprentissage de la liberté d'expression qui secoue la société de l'époque. « Le principe de la liberté de publier et de faire imprimer ses opinions est mis en application par les lois de Serre de 1819, qui posent le cadre législatif du régime de liberté de presse ». Comme G. Sapiro l'explique dans une interview de la revue *Vox Poetica*, « on passe ainsi, de manière durable, d'un régime préventif à un régime répressif, qui intervient après publication »³. Cette loi est analysée en détail dans l'ouvrage, pour en mesurer la portée et les enjeux, mais aussi pour signaler les lois d'exception qui toucheront notamment la presse politique.

Les lois de Serre fondent la responsabilité de l'écrivain sur des faits objectifs. « L'action qui constitue l'infraction n'est pas la pensée coupable, mais le fait matériel de sa publication » (p. 50). Les enjeux de cette conception « objective » de la responsabilité sont réels : elle tente de dissuader les éditeurs de

2. On pointera notamment l'intérêt des quelques paragraphes concluant chaque chapitre, qui synthétisent les enjeux de celui-ci.

3. Alexandre Prstojevic, « La responsabilité de l'écrivain. Entretien avec Gisèle Sapiro à propos de son livre *La Responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (xix^e-xx^e siècle)* (2011), Paris, Le Seuil », *Vox-poetica. Lettres et sciences humaines*, 7 juin 2011, <http://www.vox-poetica.org/entretiens/intSapiro.html>, consulté le 22/9/2011.

publier des écrits subversifs et donne à l'État les moyens de les poursuivre si nécessaire, tout en assurant une liberté de conscience et de commerce. L'Église, hostile en grande partie à cette libéralisation, multiplie les prises de position en défaveur des « mauvais livres ». Quant aux auteurs de l'opposition, ils mobilisent des genres à grande diffusion, comme la chanson (le cas de Béranger est finement analysé) et le pamphlet (Paul-Louis Courier), pour tenter de toucher un public populaire. Différentes techniques littéraires obligent le ministère public à se rabattre sur l'outrage aux mœurs et à la morale lors des différents procès de ces écrivains. Il faut souligner que l'analyse du genre pamphlétaire proposée par G. Sapiro (p. 114-117), mise en rapport avec les travaux de Marc Angenot sur le sujet, illustre remarquablement l'évolution interne de cette forme littéraire, qui semble ainsi connaître un tournant lors de la Restauration.

Cette première partie met en évidence le pouvoir symbolique dont est investi l'écrivain à partir de cette époque et qui repose notamment sur la responsabilité qui lui est imputée lors des procès littéraires. Si la responsabilité objective se trouve étendue par le régime de liberté de la presse et les progrès de l'alphabetisation, cette autorité acquise par l'écrivain accroît de même sa responsabilité subjective. C'est celle-ci qui va encore se développer sous le Second Empire.

G. Sapiro revient dans cette deuxième partie sur des événements et des œuvres souvent étudiées par l'histoire littéraire (parti pris de l'Art pour l'Art, procès de Baudelaire et Flaubert, etc.). Mais la grille d'analyse qu'elle propose renouvelle l'approche de ces objets. Elle rappelle évidemment les thèses de Sartre⁴ et de Bourdieu⁵ concernant la déontologie de cette génération, en particulier la professionnalisation du métier d'écrivain, ce dernier revendiquant le fait de se consacrer exclusivement à son travail, ne reconnaissant aucune soumission politique ou morale. Mais dans le chapitre « Anatomie d'un scandale » (p. 205-284), en suivant le mode opératoire qu'elle s'est donné (examen du scandale dans ses dimensions éthiques, esthétiques, sociales et psychosociologiques), elle offre au lecteur une remise en contexte sociohistorique systématique de ces deux procès qui empêche de les considérer comme un hapax fondateur de l'autonomie du littéraire. C'est en effet ce dialogue

avec les conditions sociales et les procès similaires antérieurs et les effets que ces scandales vont avoir sur le débat de la responsabilité de l'écrivain qui fait toute la pertinence du retour de Sapiro sur ces événements. Sa lecture du procès de *Madame Bovary*, qui rappelle tout d'abord les arguments s'appuyant sur la forme de l'œuvre lors des plaidoyers des avocats, mais aussi la réception du livre par le public, en vient finalement à une lecture de l'œuvre : l'un des arguments du procès concernait en effet la mise en récit de la lecture elle-même. Cette étude des représentations de la lecture au sein de *Madame Bovary* nous semble particulièrement utile et en phase avec les travaux récents d'une certaine sociocritique. Elle illustre tout l'intérêt d'une analyse des œuvres par la sociologie lorsque celle-ci fait dialoguer texte et contexte de production.

La troisième partie développe la réaction à la conception restrictive de la responsabilité de l'écrivain qui s'est mise en place sous le Second Empire. La Troisième République et son idéal démocratique ne pouvaient refuser « de prendre en considération les lecteurs non initiés » (p. 319), mis à l'écart par l'autonomisation du littéraire. Cette tour d'ivoire qu'elle se construit ne pouvait que « lui fai[re] perdre sa fonction sociale, donc sa prétention à l'universalité ».

C'est par rapport à l'intérêt national que la responsabilité de l'écrivain va se définir durant cette période. Zola l'écrit : « Les gouvernements suspectent la littérature parce qu'elle est une force qui leur échappe »⁶. La République naissante a un très grand souci de moralité et de respectabilité, lié à l'« intérêt national ». Lors des procès des naturalistes s'exprime une tension entre la liberté d'expression et la responsabilité de ces écrivains envers cet « intérêt national ».

S'ajoute à cette tension la montée en puissance du paradigme scientifique, en particulier médical et biologique, que l'on retrouve tant du côté des écrivains que de leurs accusateurs. Les premiers défendent l'idée d'une littérature objectivant la réalité, brandissant la vérité contre la morale. Ils organisent leur description du réel sur le modèle de la pratique scientifique. De l'autre côté, les accusateurs pointent la responsabilité de l'écrivain en arguant du « pouvoir de propagation d'idées et

4. Jean-Paul Sartre (1971-1972), *L'idiote de la famille*, Paris, Gallimard.

5. Pierre Bourdieu (1992), *Les Règles de l'art, Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil.

6. Émile Zola, « La République et la littérature », article paru dans le supplément littéraire du *Figaro* du 20 avril 1879 et en brochure chez Carpentier ; il est repris dans Émile Zola (2006), *Le Roman expérimental*, Paris, Flammarion, « GF », p. 339-370 (p. 357 pour la citation). Cité p. 379.

d'émotions qui est prêté [aux écrits] » (p. 454). Ces « nouvelles théories psychosociologiques sur les effets de la lecture » renforcent encore la responsabilité objective de l'auteur. La légitimité du discours scientifique est brandie de part et d'autre, mais les naturalistes vont échouer à l'imposer en littérature autrement que par le scandale.

Les défenseurs de l'autonomie du littéraire fondent et soutiennent une conception active de la réception, qui embrigade le lecteur dans l'interprétation du texte et lui octroie de la sorte une part de responsabilité. Dans le même mouvement, cette redéfinition de la réception a des conséquences sur le rôle social de l'écrivain.

L'un des enjeux démocratiques majeurs sous le Second Empire et la Troisième République concerne donc la lecture, sa définition plus ou moins active, ses potentialités de subversion et les possibilités du lecteur à résister à l'influence des « mauvais livres ». Lors de la Libération et de l'épuration du monde des lettres, les procès prennent acte d'une profonde différence dans le débat intellectuel : sous l'Occupation, les règles du combat d'idées ne sont pas respectées car les adversaires dénoncés par les soutiens intellectuels du pouvoir en place s'exposent à des mesures de rétorsion de ce pouvoir temporel ; le débat ne peut exister à partir du moment où les opposants au régime de Vichy risquaient leur vie et ne pouvaient s'exprimer librement.

L'enjeu de ces procès n'est donc plus la définition des bonnes ou des mauvaises lectures, mais la convenance morale de l'exercice même de l'écriture, quand les publications étaient passées à nouveau sous un régime non libéral, exerçant un contrôle antérieur à toute publication. Cela ne signifiait cependant pas une négation du statut particulier de l'écrivain acquis depuis plus d'un siècle. « L'épuration des intellectuels témoigne de la double reconnaissance sociale de l'autonomie de la littérature et du pouvoir symbolique des écrivains. La justice fut d'autant plus clémente envers ceux qui s'en étaient tenus à faire de la littérature qu'ils étaient consacrés » (même s'ils furent sanctionnés pour avoir dérogé au code de déontologie implicite de la profession) (p. 566). D'un autre côté, ceux qui furent reconnus coupables furent « désignés comme les principaux responsables, avec les membres du gouvernement de Vichy, du crime

de trahison » (p. 567). « Bien que la loi ne les considérât que comme les complices des éditeurs, et plus encore des gérants⁷, les écrivains furent le plus sévèrement châtiés, reconnaissance paradoxale du pouvoir symbolique que leur prêtait la société de leur temps » (p. 567).

G. Sapiro rappelle que la défense, lors de ces procès d'épuration, s'appuya sur les arguments traditionnels mobilisés pour soutenir la liberté d'expression. C'est faire peu de cas, pour ces défenseurs, des conditions de la vie intellectuelle sous l'Occupation. Sans contradicteur, jouissant de leur statut d'intellectuel, les tenants du régime en place, tirant leur autorité notamment de leur ajustement à ce régime, officiaient dans une situation de quasi-monopole idéologique. Dans ces conditions, « ils rompaient le pacte éthique fondateur de l'autonomie intellectuelle [...]. Ils furent bien mal placés pour revendiquer cette autonomie après l'avoir refusée à leurs confrères » (p. 626-627).

Cette analyse très convaincante lui permet de revenir sur un moment de l'histoire que la sociologue connaît bien⁸, et de prolonger sa réflexion sur l'après-guerre, dans un chapitre consacré à Sartre. Elle y montre comment ce dernier propose une résolution du paradoxe du statut des intellectuels au sortir de la guerre : si les arguments de l'accusation permettaient de construire le portrait moral du traître intellectuel, coupable d'« intelligence avec l'ennemi », comment pouvait-on trahir, en tant qu'intellectuel, si l'on admettait, comme Sartre, le principe de l'autonomie et de l'indépendance de l'esprit ? Pour G. Sapiro, la conception de Sartre « de la "littérature engagée" ne peut se comprendre que sur fond des procès et des débats qu'ils ont suscités autour de la notion de responsabilité de l'écrivain » (p. 630).

Un ouvrage de référence

On l'aura compris, l'ouvrage de Gisèle Sapiro constitue une somme impressionnante, très documentée et agréable à lire, sur ces quatre moments spécifiques du champ littéraire et sur les conceptions de la responsabilité de l'écrivain qui s'y sont affrontés. L'auteure propose également, tout au long

7. Ceci parce que la loi tente de mettre en évidence la « responsabilité objective » à partir de preuves matérielles.

8. Rappelons qu'elle est aussi l'auteure d'un livre de référence sur la période, *La Guerre des écrivains* (1999), Paris, Fayard.

de l'ouvrage, la description rapide et dense des phases de transition entre deux périodes et un prolongement au-delà de la Libération, partageant ainsi quelques réflexions sur une actuelle « éthique de la forme ». Il serait néanmoins intéressant de prolonger le travail de la sociologue en reprenant à nouveaux frais, comme elle a pu le faire pour les quatre périodes qu'elle traite, l'étude de la période contemporaine, lieu de concurrence médiatique, qui présente des enjeux spécifiques pour l'écrivain.

Une dernière remarque concernant la facture du livre : cette étude présente tous les traits formels de l'ouvrage de référence. Néanmoins, elle ne propose ni bibliographie finale ni index des auteurs cités en référence (ce que proposait *La Guerre des écrivains*), seulement un index des noms de personnes (corpus primaire). On ne peut que regretter cette décision éditoriale, qui empêche une autre forme de circulation dans l'ouvrage. Il reste que ce livre constitue une avancée majeure dans la compréhension du champ littéraire et de ses tensions spécifiques.